

MAIRIE DE MOUTIERS

PROCES VERBAL

RÉUNION DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heure,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 6 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme HOCDE Marie-Thérèse, M. PRIOUR Nicolas, Mme CHEVRIER Maryvonne (arrivée à 20h45), M. CORBIÈRE Sébastien, M. DOUCIN David, M. FOLIARD Cédric, M. ALIX Didier, Mme FROMENTIN Cécile, Mme LEMAILE Magali, M. DURAND Cédric, Mme CHEDEMAIL Mathilde, Mme OLIVRY Kélig, Mme CORNÉE Anne-Sophie (arrivée à 21h05)

Absent : M. ROBIDEL Johan

Secrétaire : M. DOUCIN David

Invité en visioconférence de 20h15 à 20h45 : Présentation, par Mme Claire JAGOU, responsable de l'évènement « Gravel of Legend », de l'épreuve cycliste du 16 juin 2023.

ORDRE DU JOUR

Intervention de « GRAVEL OF LEGEND 2023 » en visioconférence de 20h15 à 20h45

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal
DU 28 FEVRIER 2023**

I – VOTE DES SUBVENTIONS 2023 versées aux associations

II – TRAVAUX MAIRIE : devis menuiseries aile côté Est

III – SALLE « Pierre Platier » : devis divers travaux

IV – SALLE « Pierre Platier » : devis plomberie/électricité sanitaires

V – VOIRIE : devis places de parking au lotissement « La Blottière »

VI – VOIRIE : PATA

VII – MAIRIE : acquisition 3 mâts et drapeaux

VIII – Matériel SONO et VIDEO : acquisition

IX - TARIFS COMMUNAUX : location des salles communales

X – PELE MELE : convention

XI – VITRE COMMUNAUTÉ : modification des statuts

Objet n°1 – VOTE DES SUBVENTIONS 2023 versées aux associations

Au titre de l'année 2023, Monsieur Le Maire propose de verser les subventions en fonction des demandes et besoins des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le versement des subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2023
L'OUTIL EN MAIN 1 rue Frédéric Chopin 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	150,00 €
DONNEURS DE SANG 35130 La Guerche de Bretagne	50,00 €
CLIC CODEM de la Roche aux Fées 3 rue du Docteur Pontais 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	200,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE Avenue St Vincent 35760 ST GREGOIRE	100,00 €
ADMR La Guerche 21 promenade du Grand Mail 35130 La Guerche de Bretagne	300,00 €
'LES JONGLEURS GYM' 15 rue Notre Dame 35130 La Guerche de Bretagne	150,00 €
LA GAULE GUERCHAISE 19 rue du Sacré Cœur MOUTIERS	100,00 €
DOJO Guerchais 2 Rue du Cheval Blanc 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	120,00 €
TWIRLING SPORT La Hayere 35130 Rannée	120,00 €
GROUPEMENT DES CHASSEURS DE MOUTIERS Le Petit Corbelet 35130 MOUTIERS	300,00 €
UNC 4 rue du Stade 35130 MOUTIERS	200,00 €
APEL 13 rue de la Croix 35130 MOUTIERS	1 200,00 €
COMITE DES FETES 35130 MOUTIERS	500,00 €
TOTAL	3 490,00 €

Objet n°2 - TRAVAUX MAIRIE : devis menuiseries aile côté Est

Monsieur Le Maire et la commission travaux proposent de changer les menuiseries de l'aile EST de la mairie, utilisée pour du stockage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise Alain CORNÉE de Domalain au prix de 4 627.32 € HT.

Objet n°3 – SALLE COMMUNALE « Pierre Platier » : devis divers travaux

Monsieur Le Maire et la commission travaux proposent de valider le devis relatif à divers travaux d'isolation et de placo, ainsi que l'acquisition d'un ensemble de cabines wc et de portes intérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise Alain CORNÉE de Domalain au prix de 9 028.40 € HT.

Objet n°4 – SALLE COMMUNALE « Pierre Platier » : devis plomberie/électricité sanitaires

Monsieur Le Maire et la commission travaux proposent de valider le devis relatif aux travaux de plomberie et d'électricité pour la rénovation des sanitaires de la salle communale « Pierre Platier », et la mise au norme PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les devis de l'entreprise Fougères de Vitré :

Plomberie : 4 711.93 €

Electricité : 1 056.98 €

Objet n°5 – VOIRIE : devis pour places de parking au lotissement « La Blottière »

Monsieur Le Maire expose :

De nombreux riverains domiciliés au lotissement « La Blottière » sont contraints de se garer sur les espaces verts, par manque de stationnement. La commission travaux sollicite le Conseil Municipal, afin de transformer, allée des Tilleuls et des Châtaigniers, une partie des espaces verts en places de parking.

En l'absence de devis suffisants, Monsieur Le Maire propose de reporter cet objet lors d'un prochain Conseil Municipal.

Objet n°6 – VOIRIE : Point A Temps Automatique 2023 (PATA)

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de valider le devis de l'entreprise COLAS qui réalisera le Point à Temps 2023 sur la commune, sur une base de 13 tonnes, pour un montant de 13 355 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS de Chateaugiron au prix de 13 355 € HT.

Objet n°7 – MAIRIE : acquisition de 3 mâts et drapeaux

Monsieur Le Maire rappelle le choix du Conseil Municipal, à l'assemblée du 28 février dernier, concernant le nombre et l'implantation des mâts et drapeaux extérieurs.

Trois mâts et pavillons seront installés devant la mairie.

Deux devis sont proposés :

PROMO DRAPEAUX : 1 178.60 € HT

MACAP : 1 709.67 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise PROMO DRAPEAUX au prix de 1 178,00 € HT.

Objet n°8 – SONO : acquisition

Monsieur Le Maire propose d'équiper la salle communale « Pierre Platier », suite aux travaux, en matériel HIFI et vidéo.

Les devis suivants sont présentés :

Entreprise BOULANGER : 3 152.49 € HT

Entreprise MANUTAN collectivités : 6 109.46 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise BOULANGER au prix de 3 152.49 € HT.

Objet n°9 – TARIFS COMMUNAUX : location des salles communales

Monsieur Le Maire propose qu'il convient de revoir les tarifs de location des salles communales non réactualisés depuis la séance du 25/05/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
ACCEPTE les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} septembre 2023

SALLES DES LOISIRS & ASSOCIATION (location des 2 salles)				
Manifestations	Commune	Avec chauffage du 15/10 au 15/04	Hors commune	Avec chauffage du 15/10 au 15/04
Du lundi au vendredi (prix à la journée)	75 €	100 €	85 €	110 €
Week-end	130 €	180 €	160 €	205 €
Réveillon (2 jours)	/	195 €	/	225 €
Inhumation	Offert	/	70 €	/
Options				
4 manges-debout	Forfait de 20 €			

SALLE COMMUNALE « Pierre PLATIER »				
Manifestations	Commune	Avec chauffage du 15/10 au 15/04	Hors commune	Avec chauffage du 15/10 au 15/04
Du lundi au vendredi (prix à la journée)	140 €	180 €	170 €	210 €
Week-end	225 €	285 €	260 €	320 €
Réveillon (2 jours)	/	320 €	/	360 €
Inhumation	offert	offert	120 €	/
Options				
8 manges-debout	Forfait de 40 €			
Vidéoprojecteur	30 €			

APPLIQUE les cautions suivantes : 1 500 € : location du réveillon
 1 000 € : autres périodes

PRECISE que tous les contrats de location seront au nom du détenteur de l'assurance habitation (responsabilité civile).

Objet n°10 – PÊLE MÊLE : convention et subvention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association PÊLE MÊLE Sports et Loisirs, sollicite la commune de Moutiers pour le versement :

- D'une subvention de 2173.75 €, au titre du fonctionnement de l'association Pêle-Mêle pour l'année 2023 mettant à disposition des familles un service payant de centre de loisirs.
- D'une participation de 4375.80 €, au titre de la fréquentation 2023 calculée sur la base du nombre de jours facturés par enfant en 2022 (année N-1). Ce prévisionnel versé en 4 fois, sera réajusté au terme de l'année 2023 à la hausse ou à la baisse en fin d'année. Le prix à la journée ne varie pas et demeure à 9.34 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE

- la demande de subvention de 2173.75 € au titre du fonctionnement 2023
- la demande de participation de 4375.80 € au titre de la fréquentation 2023, réajustée au terme de l'année, et versée en 4 fois.

Objet n°11 - VITRE COMMUNAUTÉ : modification des statuts

Monsieur Le Maire informe que le conseil d'agglomération réuni le 2 mars 2023 a validé la modification des statuts de Vitré Communauté, et sollicite à présent l'avis des Conseils Municipaux de la communauté de communes.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « loi engagement et proximité » ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
- Vu la délibération n° 2021_030 du conseil d'agglomération du 25 février 2021 relative à la modification des statuts de Vitré Communauté ;
- Vu la délibération n° 2022_064 du conseil d'agglomération du 7 avril 2022 relative à l'arrêt du projet de territoire communautaire ;
- Vu la délibération n° 2023_040 du conseil d'agglomération du 2 mars 2023 relative à la modification des statuts de Vitré Communauté ;

Considérant les défis inscrits dans le projet de territoire ;
Considérant la nécessité de modifier les statuts de Vitré Communauté afin de relever ces défis ;
Considérant la suppression de la catégorie des compétences optionnelles devenues compétences facultatives et de l'intérêt communautaire qui leurs étaient attachées, par la loi du 27 décembre 2019 susvisée ;

Il vous est proposé de modifier les compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts comme suit :

« COMPÉTENCES »

I – Compétences obligatoires

1. En matière de développement économique et d'emploi :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire) ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et d'éventuels schémas de secteur* ;
(* La compétence relative à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et d'éventuels schémas de secteur a été transférée au Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré.)
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code ;

3. En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;

- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4. En matière de politique de la ville :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5. GEMAPI

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

6. En matière d'accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* ;

*(*La compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » a été transférée au SMICTOM du sud-est d'Ille-et-Vilaine)*

8. Eau

9. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales ;

10. Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales

II – Compétences facultatives

1. Création ou aménagement et entretien des voiries et parcs de stationnement suivants :

- les aires de covoiturages situées en dehors du milieu urbain ;
- la voirie interne aux zones communautaires et la participation à la mise en sécurité des abords des zones communautaires ;
- Les chemins de randonnées situés hors zone agglomérée avec les précisions suivantes :
 - on entend par zone agglomérée les espaces situés à l'intérieur d'un périmètre majoritairement urbanisé, qu'ils soient viabilisés ou contenus dans des espaces naturels ou espaces verts de ceinture, qu'ils appartiennent au domaine public ou au domaine privé des communes, dès lors qu'ils se situent en continuité immédiate des quartiers construits (à vocation d'habitat, de commerce ou d'industrie) ;
 - l'entretien relevant de Vitré Communauté hors zone agglomérée au titre des chemins de randonnée ne se substitue pas à l'entretien de voirie communale et départementale, en particulier la voirie dont le revêtement de surface est revêtu ainsi que les accotements, fossés et talus les bordant ;
- la voie verte entre Vitré/Fougères

- les parties non agglomérées (soit les portions de voies où la circulation n'est pas limitée à 50 km/h) des deux pistes cyclables suivantes ainsi que des aires de stationnement jugées nécessaires à leur bon fonctionnement :

- Entre Vitré (giratoire de la route de Val d'Izé) et le barrage de la Cantache, le long de la RD 794 ;
- Entre Saint-Jean-sur-Vilaine (panneau de sortie d'agglomération) et Châteaubourg (entrée de Saint-Melaine), le long de la RD 857 ;

- des aménagements portés en maîtrise d'ouvrage et financés intégralement par Vitré Communauté (études, acquisition du foncier, travaux et entretien), donc d'intérêt supra-communautaire, référencés au schéma directeur cyclable, soit les Véloroutes régionales n° 9 et n° 6 hors parties situées en agglomération.

2. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables ;

3. En matière d'enseignement supérieur et de recherche :

- Aide à la création, à l'implantation, à la construction ou au développement d'activités de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur présentant un intérêt pour le développement du territoire ;
- Soutien aux projets et actions de développement et de promotion garantissant l'attractivité et le rayonnement du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Soutien à la vie étudiante et au logement étudiant ;
- Réalisation et/ou participation à des études liées à l'enseignement supérieur et à la recherche (élaboration d'un schéma local de développement de l'enseignement supérieur et de recherche) ;

4. En matière de développement économique et d'emploi :

- Valorisation des métiers de l'industrie ;
- Soutien au développement de filières de formations innovantes ;
- Mise en place et/ou soutien à l'émergence de services aux entreprises ;
- La garde des enfants aux horaires dits atypiques : participation financière à sa mise en œuvre sous la forme de participations auprès de l'association organisatrice du service dans le cadre d'une expérimentation ;
- La délégation du Conseil Départemental du dispositif d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ;
- Missions d'insertion communautaire, par l'activité économique, avec un accompagnement socio-professionnel de salariés en insertion (portage d'un chantier d'insertion) ;
- Mission de coordination des politiques sociales ;
- Participation financière à des structures œuvrant pour l'emploi ;
- Points Accueil Emploi (PAE) : mise en œuvre des PAE d'Argentré-du-Plessis, de Châteaubourg et La Guerche-de-Bretagne ;
- Élaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes de développement touristique ;
- Promotion des itinéraires de randonnée communautaires ;
- Promotion des patrimoines culturels et historiques ;
- Gestion et animation de la Maison Accueil Bretagne ;
- Animation et organisation de manifestations touristiques organisées au minimum sur deux communes de la communauté d'agglomération ;
- Commercialisation de produits touristiques ;

5. En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- Toutes les actions de politique foncière permettant de réaliser tous projets présentant un intérêt communautaire et notamment :

- Acquisitions amiables à titre onéreux, par voie d'échanges...etc
- Acquisitions par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique,
- Acquisition par voie de préemption dans le cadre de délégations de compétences spécifiques des zones d'aménagement différé instituée par le Préfet au bénéfice de la Communauté d'agglomération sur les zones communautaires conformément aux articles L. 212-4 et suivants et L. 213-3 du code de l'urbanisme.
- Acquisitions par voie de préemption sur les périmètres de droit de préemption urbain institués par les communes au bénéfice de la Communauté d'agglomération conformément aux articles L. 211-2 (D.P.U.) et suivants et L. 213-3 du code de l'urbanisme ;

- Mise en place et gestion d'un Système d'Informations Géographiques communautaire : service offert aux communes qui en font la demande et suivi de la numérisation cadastrale ;

- le transport des élèves des écoles primaires et maternelles vers les équipements communautaires et le transport à la demande ;

6. Convention Territoriale Globale (CTG)

- Pilotage global au niveau communautaire (gouvernance, coordination/animation territoriale, suivi, évaluation) de la CTG signée avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;

7. Politique Jeunesse

- Mise en œuvre de points information jeunesse (PIJ) dans quatre communes (Vitré, Châteaubourg, Argentré-du-Plessis et La Guerche-de-Bretagne) ;

- Participation aux opérations « Bourse Internationale Jeune » et « Bourse Agir Jeune » et gestion des fonds d'intervention de ces opérations ;

8. Politique sportive

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs suivants :

- La base nautique de Haute Vilaine (hors plan d'eau)
- La piscine du Bocage située à VITRE
- La piscine « Aquatide » située à ARGENTRE-DU-PLESSIS
- La piscine située à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

- Animation sportive directe :

L'intervention de l'animation sportive est dirigée vers :

- Les jeunes licenciés des associations sportives du territoire (-18 ans) ;
- Les élèves des établissements élémentaires du territoire, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ;
- Les jeunes de 11 à 17 ans pour la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives pendant les vacances scolaires ;
- Le public en situation de sédentarité accueilli lors de créneaux sport-santé ;

- L'accompagnement des associations sportives :

- L'accompagnement des emplois sportifs :

Pour les activités sportives des fédérations délégataires, une prise en charge de l'encadrement par Vitré Communauté est possible dans le cadre des 4 dispositifs suivants :

- L'emploi en réseau entre minimum 2 communes ou 2 clubs au moins de communes différentes pour l'encadrement des jeunes licenciés au sein des clubs affiliés à une fédération délégataire. Vitré Communauté ne soutiendra pas les postes concernant les activités du domaine d'intervention du service d'animation sportive.
- L'emploi haut niveau amateur, salarié d'un club évoluant à partir du plus bas niveau national ;

- La pérennisation emplois jeunes salariés d'un club organisant des activités sportives en matière de football, volley-ball et basket-ball.
- La prise en charge d'heures d'encadrement.

Pour chacun des clubs, cet accompagnement se limitera à :

- Un poste soutenu par dispositif
- Un maximum de 2 aides
- Le soutien aux déplacements collectifs générés par la mutualisation des équipements sportifs d'au moins deux communes différentes et pris en charge directement par le(s) club(s) ;
- Dans le cadre de la promotion et du rayonnement du territoire, soutien des équipes évoluant au plus haut niveau national d'une fédération délégataire et aux athlètes licenciés sur le territoire participant aux compétitions internationales.

- L'évènementiel sportif :

- Organisation d'évènements sportifs communautaires ;
- Le soutien à l'évènementiel sportif répondant aux critères suivants :
 - L'évènement sportif devra être inscrit au calendrier des compétitions de portées nationales ou internationales.
 - Cet évènement doit intégrer une dimension populaire et se dérouler sur le territoire communautaire pour valoriser Vitré communauté au travers de sa médiatisation.

9. Intervention dans les domaines de l'enseignement artistique et de l'animation culturelle :

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels suivants :
 - . les locaux destinés à l'enseignement de la musique et aux arts plastiques d'Argentré-du-Plessis, Châteaubourg et Vitré où l'enseignement est dispensé par les services de Vitré Communauté, hors association ;
 - . la salle dédiée à la diffusion culturelle suivante : la salle de spectacles construite par Vitré Communauté, à Vitré, en complémentarité du centre culturel « Jacques Duhamel ».
- L'enseignement dispensé par l'école intercommunale d'arts plastiques et le conservatoire de musique et d'art dramatique à rayonnement intercommunal ;
- L'enseignement artistique dispensé dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et Théâtre (CHAT) ;
- Contributions à l'éducation artistique et culturelle, à destination des scolaires et des élèves des écoles d'arts, dans le cadre de résidences d'artistes, spectacles, animations et saisons culturelles programmés par le conservatoire de musique et d'art dramatique, l'école d'arts plastiques, le service Lecture Publique et Art Contemporain ;
- La contribution à l'éducation culturelle par la promotion de toutes actions susceptibles d'y parvenir, notamment par le soutien accordé aux festivals culturels tels que les « Désarticulés » et les « Fanfarfelues » ;
- Constitution et développement du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de Vitré communauté, dont les actions sont ainsi définies :
 - Constitution d'un catalogue et d'un portail communs pour une meilleure circulation des usagers et des documents entre les différents équipements adhérents à ce réseau,
 - Mise en place et gestion de navettes, entre les bibliothèques et médiathèques membres du réseau, facilitant la circulation des documents sur le territoire,
 - Création d'une carte d'abonnement unique et commune à toutes les bibliothèques et médiathèques membres du réseau,
 - Acquisition de matériels dans le cadre des animations mises en place par le service Lecture Publique et Art Contemporain et prêtés aux bibliothèques et médiathèques membres du réseau,

- Mise en place de formations-actions en lien avec les projets d'animations communautaires pour les équipes des établissements adhérents à ce réseau,
 - Organisation de temps d'échanges professionnels et / ou de formations en lien avec les nouveaux outils déployés dans les différentes bibliothèques et médiathèques membres du réseau,
 - Relais avec la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Mise en place d'actions culturelles, visant la promotion d'une culture numérique, des arts et de la lecture publique, à l'échelle communautaire.

10. Prise en charge de la participation des communes au service départemental d'incendie et de secours ;

11. Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication :

- Adhésion au syndicat mixte de développement de services de technologies, d'informations et de télécommunications « Mégalis Bretagne » ayant pour objet :

- De favoriser l'accès de ses membres aux moyens de communications électroniques à haut débit,
- De favoriser le développement des services innovants et des usages liés aux TIC, dont la mise en œuvre des moyens permettant la promotion et le développement de l'administration électronique sur l'ensemble du territoire breton, par la mutualisation des moyens entre ses membres, ainsi que des organismes qui leur sont rattachés,
- De passer et d'exécuter, pour le compte de tout ou partie de ses membres, tout contrat nécessaire à la réalisation de ses missions,
- D'adhérer, avec le rôle si nécessaire de coordonnateur, à tout groupement de commandes en vue de passer tout contrat conforme à l'objet syndical.

- Réseaux publics et services locaux de communications électroniques :

Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes :

- L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des postes et communications électroniques,
- L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants,
- La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques,
- La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales » ;

12. Environnement :

- Soutien aux actions en faveur des économies d'eau ;
- Soutien aux actions en faveur de la protection et de la valorisation des paysages ;
- Études environnementales et paysagères menées à l'échelle du territoire de Vitré Communauté ;
- Plan de résorption des décharges brutes ;
- Possibilité pour le service espaces verts, voirie et chantier d'insertion de la communauté d'agglomération d'intervenir en qualité de prestataire de services, pour le compte des communes membres, d'autres collectivités territoriales, de groupements de communes et d'établissements publics, à leur demande, dans les domaines suivants :
 - aménagement et entretien d'espaces verts ;

- entretien d'espaces naturels ;
- entretien de terrains de sport ;
- balayage mécanique ;
- curage d'avaloirs ;
- désherbage de voirie ;
- transport et/ou installations de matériels de location divers ;
- Location aux communes qui en font la demande, des matériels divers ;
- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- La lutte contre la pollution ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Animation et portage du SAGE et participation aux missions d'un EPTB ;
- Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique ;

13. Santé :

- Définition et animation d'une stratégie globale en matière de santé à l'échelle du territoire (coordination de l'offre de soins, passation de conventions cadre de type contrat local de santé...);
- Soutien aux initiatives visant les objectifs suivants :
 - L'attractivité et le maintien des professionnels de santé sur le territoire ;
 - La promotion de la santé mentale et la prévention des addictions ;
 - La lutte contre la sédentarité, la promotion de l'activité physique et l'accès à une alimentation de qualité ;
- Soutien à la maison médicale de garde portée par l'Association des médecins libéraux du Pays de Vitré ;
- Soutien notamment financier au projet de restructuration immobilière du centre hospitalier Simone Veil de Vitré » ;

14. Réseau public de chaleur :

- Création, exploitation des réseaux publics de chaleur constituant un service public de distribution de chaleur au sens de l'article L. 2224-38 du CGCT, à l'exception des réseaux techniques et du réseau REVERTEC.
- Vente de la chaleur produite par les réseaux publics de chaleur relevant de la compétence de Vitré Communauté. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 contre et 4 abstentions)

REFUSE la révision des statuts de Vitré Communauté

Questions diverses :

1/ Capture des ragondins : La Gaulle Guerchaise va interroger les pêcheurs afin de solliciter peut-être de nouveaux piègeurs, mais peu de résultat dans le passé.

Le FGDON 35 informe que dans beaucoup de communes, les agriculteurs piègent eux-mêmes les ragondins présents sur leurs terres.

M. GANACHE Yvonnice et M. FOUQUENET Alain piègent quelques fois sur Moutiers

2/ Formation incendie : devis proposé par DESAUTEL au prix de 450 € pour 12 personnes

3/ Avancement des travaux de la salle communale « Pierre Platier »

4/ Estimation coût électricité CLSH en 2023

5/ Départ de Soizic GUERIN IMBERT, directrice de l'école Ste Thérèse de Moutiers, à la rentrée 2023 – 2024

6/ Proposition sous-traitance fauchage

7/ Le 27 avril : L'association Bretonne des amis de Saint-Jacques de Compostelle font un arrêt à Moutiers, du jeudi 27 avril vers 17h jusqu'au lendemain vers 9h30. Les pèlerins dorment à la salle des sports.

8/ Le 3 juin : Rallye vélo pédestre entre 15h et 16h, organisé par le comité des Fêtes de Genes : arrêt et jeux au lieu-dit « La Vieuville ».

9/ Le 16 juin de 13h50 à 21h15 : épreuve cycliste « Gravel of legend 2023 » entre Arromanches-les-Bains et Angers (23 communes traversées).

500 participants

320 km en 21 heures

Un point de contrôle sera installé devant la mairie : ravitaillement, contrôle passeport des 500 participants, assistance technique, poste de secours...

M. COLAS Yves
Maire,

Mme HOCDE Marie-Thérèse

M. PRIOUR Nicolas

Mme CHEVRIER Maryvonne

M. CORBIÈRE Sébastien

M. DOUCIN David
Secrétaire

M. FOLIARD Cédric

M. ALIX Didier

Mme FROMENTIN Cécile

M. ROBIDEL Johan
Absent

Mme LEMAILE Magali

M. DURAND Cédric

Mme CHEDEMAIL Mathilde

Mme OLIVRY Kélig

Mme CORNÉE Anne-Sophie

Levée de la séance : 23h15

Prochain conseil :